**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine

**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz

**Band:** 75 (1980)

**Heft:** 5-fr: Droit de recours : faits et opinions

Rubrik: Kaléidoscope

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# **Nouvelles parutions**

# Histoire de l'aménagement du territoire

pb. La revue DISP éditée par l'Institut pour l'aménagement national, régional et local (ORL) de l'Ecole polytechnique de Zurich consacre son numéro 56 à l'histoire de l'aménagement du territoire en Suisse. Max Werner, Rudolph Steiger, Jean-Pierre Vouga et Argante Righetti décrivent tour à tour les événements qui se sont produits en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin. Rudolph Stüdeli fait l'historique de l'ASPAN. Les étapes qui ont jalonné l'aménagement du territoire en Suisse romande sont décrites de façon très vivante par Jean-Pierre Vouga. La composition et l'évolution des divers organismes et commissions qui ont joué un rôle en ce domaine sont relatées dans ce document, de même que l'attitude générale des cantons en matière de protection de la nature et du paysage. Dans le même numéro, signalons encore un intéressant article de Jean-François Bergier consacré à l'occupation de notre territoire à l'époque médiévale. (Geschichte der Landesplanung, textes allemands et français, janvier 1980, revue DISP, numéro 56, Institut ORL, EPFZ Zurich.)

# Le «Mittelland» appenzellois

Ba. Le premier tome concernant les Rhodes-Extérieures, dans la série des «Monuments d'art de la Suisse», a paru en 1973; il était consacré à l'«Hinterland» (région montagneuse) et à la capitale Herisau. A fin juin, la Société suisse d'histoire de l'art a publié maintenant aux éditions Birkhäuser, de Bâle - et avec un exemplaire soutien financier du gouvernement - un nouveau tome, consacré cette fois au «Mittelland» (région des collines), comprenant les communes de Trogen, Teufen, Bühler, Gais et Speicher. L'auteur en est une fois encore M. Eugène Steinmann, qui, avec une précision scientifique, traite de l'histoire, du style et de l'ornementation de chacun des édifices mentionnés, et présente au lecteur une stupéfiante quantité de créations architecturales. Elles vont de la simple ferme à la classique maison de maître, et reflètent aussi bien la structure de l'économie agricole que la brillante période que connut jadis l'industrie textile, et l'existence cossue de commerçants et fabricants aux relations d'affaires universelles. Mais la prospérité des Rhodes-Extérieures due à l'essor économique des XVIIIe et XIXe siècles a aussi laissé sa marque dans l'architecture des édifices religieux, nouvellement construits à l'époque, ou transformés à grands frais selon le goût du temps.

Pour son inventaire du patrimoine architectural de ces cinq communes (dont le village de Gais a reçu du «Heimatschutz» le prix Wakker 1977), M. Steinmann recourt en partie à des sources à peine connues jusqu'ici, à une abondante iconographie tirée des collections publiques et privées, ainsi qu'aux remarquables des-Ulrich de Johann (1798-1855), qui habita longtemps Speicher. Ce fort volume de 464 pages, illustré de 484 reproductions et 5 tables en couleurs, peut être recommandé non seulement aux Appenzellois, mais à quiconque s'intéresse à la protection du patrimoine architectural de ce demi-canton et désire en savoir plus sur des aspects particuliers de son histoire.

## Viollet-le-Duc

pb. Viollet-le-Duc s'éteignit en 1869 à Lausanne. C'est pour célébrer le centenaire de sa mort que le Musée historique de l'Ancien-Evêché a présenté, du 22 juin au 30 septembre, une exposition consacrée au célèbre architecte français. Un catalogue richement illustré de près de 300 pages a été édité à cette occasion. Divers textes approchent la personnalité si riche et parfois si controversée de Viollet-le-Duc. Grâce à cette publication synthétique, on peut mesurer la place qu'il a occupée dans la théorie et la pratique de la restauration, ainsi que dans l'histoire de l'art. (Violletle-Duc, catalogue de l'exposition du Musée historique de l'Ancien-Evêché, juin 1979, 2, place de la Cathédrale, Lausanne.)

# Le coin du lecteur

# Conception du tourisme: un guide

L'auteur de l'article intitulé «Expansion touristique et protection du paysage», paru dans le numéro d'août de la présente revue, croit avoir trouvé dans la Conception suisse du tourisme la réponse à la question qu'il pose: à quoi sert le raccordement prétendûment touristique des régions de montagne? Il s'agirait de maintenir notre rang sur le marché mondial du l'évolution tourisme; touristique s'apparenterait à une discipline sportive, sans lien nécessaire avec l'offre existante et l'emploi, encore moins avec la prise en considération de la protection des sites. Ces imputations, et d'autres encore, nous obligent, dans l'intérêt même de la protection du paysage, à une brève mise au point.

Dans aucune autre «Conception fédérale», la nécessité de protéger les sites et d'établir des liaisons qui les ménagent n'est prise en considération de façon aussi large et concrète que dans la Conception du tourisme. Des solutions y sont préconisées, qui montrent comment les oppositions entre raccordements et protection peuvent être, dans chaque cas, surmontées. La Conception du tourisme n'est pas une quelconque étude, mais un instrument politique, avec de claires indications sur l'évolution souhaitable du tourisme. Le Conseil fédéral l'a reprise dans ses lignes directrices pour la politique gouvernementale de la législature en cours. D'autre part, sa pratique maintenant plus réservée d'octroi des concessions pour téléphériques touristiques est une conséquence de la Conception suisse du tourisme. C'est là un des éléments les plus importants de la protection du paysage. Dans les régions touristiques, il y a un juste équilibre à trouver entre l'utilisation mécanique intensive des espaces disponibles et la préservation de surfaces intactes réservées à une autre espèce de tou-

Dans les milieux qui se consacrent à la protection du paysage, la nouvelle pratique d'octroi des concessions,

aussi bien que la Conception du tourisme, est restée sans écho. On préfère apparemment jongler avec les chiffres d'une enquête Delphi, admis comme des faits alors qu'ils reposent sur des évaluations approximatives. Ces chiffres, dans la Conception du tourisme, sont considérés sans aucun doute possible comme d'une valeur toute relative. C'est une des visées les plus importantes de cette Conception que de corriger par une politique d'aménagement des tendances malsaines, comme la croissance trop massive de la parahôtellerie. La Conception du tourisme formule des principes qui soient utilisables pour les autorités fédérales, y compris dans l'examen des évaluations régionales du développement. Il est d'ailleurs tout aussi faux de présenter ces évaluations, qui contiennent d'utiles indications, comme des faits déjà réalisés. Il est notoire que les conditions du marché, de même que les réserves formulées dans les lois spéciales de la Confédération, ont sur l'évolution touristique une influence à ne pas sous-estimer.

La Conception du tourisme n'est pas un «loup déguisé en agneau», ce qui vaut aussi pour le «grave problème social» des emplois pour la population indigène que l'on prétend dépendant de l'engagement de saisonniers étrangers. Faute de place, nous ne pouvons prendre position ici sur ce problème, pas plus que sur beaucoup d'autres critiques adressées à la Conception du tourisme. Qu'il nous suffise de dire que celle-ci contient un important chapitre de politique sociale. Nous sommes d'avis que la lecture de ce document est un devoir pour tous ceux qui se vouent à la protection du paysage.

Secrétariat de la commission consultative pour le tourisme

### Le Rawyl et le Valais

Dans sa publication régulière du mois d'août 1980, la Ligue Suisse du patrimoine national sous la plume d'un de ses collaborateurs permanents pose à nouveau la question de l'opportunité de la construction de la RN6 et de l'ouvrage du *Rawyl*. Se basant sur le recent rapport relatif à la conception globale du Tourisme pu-

blié en août 1979 qui prône de «limiter à l'indispensable, dans les régions de vacances, la construction de tronçons touristiquement importants prévus dans le réseau des routes nationales», l'article incriminé fait état de l'opposition des communes du Simmental à la réalisation de la RN6, route qui transformerait cette vallée en «une vallée de passage». Cette transformation amènerait avec elle, à la longue, la «disparition d'une clientèle stable», en plus d'autres inconvénients sur lesquels il n'est pas dans notre propos d'entrer ici en considération.

Selon l'auteur de l'article «Flot de passants ou clientèle stable», il convient d'insister, dans le cas de la route et de l'ouvrage du Rawyl, sur une meilleure prise en considération des transports publics. Et cette orientation amène inévitablement et tout naturellement l'auteur à la conclusion que l'automobile n'étant pas seulement l'ennemi des transports publics, mais encore celle du tourisme, de l'environnement et du paysage, il faut donner la préférence à la ligne ferroviaire du BLS «qui mène en Valais parallèlement au tunnel du Rawyl et qui est actuellement transformée en double voie».

Ce n'est pas la première fois, dans la presse spécialisée en matière de protection du paysage, que l'on tente d'offrir en lieu et place de la construction de l'ouvrage routier du Rawyl RN6 la solution ferroviaire du tunnel du Lötschberg. Au risque de nous répéter, nous dirons qu'en aucun cas le Lötschberg ne peut constituer une solution valable et satisfaisante à la traversée routière nord-sud des Alpes. Il faut donc rappeler une fois encore ici que dans son rapport sur la conception globale suisse des transports, la Commission extra-parlementaire désignée par le Conseil Fédéral a insisté, dans sa variante I, sur la nécessité du maintien, dans le réseau des routes nationales, de l'ouvrage du Rawyl, ce dernier se révélant complémentaire du Lötschberg, qui bien qu'étant parallèle n'en est pas moins distant de plusieurs kilomètres tout en desservant des zones et régions bien distinctes.

Dans la procédure du consultation qui s'est déroulée récemment, nous croyons savoir qu'ils sont nombreux, les gouvernements cantonaux qui insistent sur le fait de maintenir la RN6 au réseau des routes nationales, les arguments qui ont présidé, dans les années 1960, à son inscription au réseau suisse se trouvant confirmés en 1980 par l'importante augmentation du trafic motorisé aussi bien que par la nécessité de relier valablement entre elles et vers les grands centres, par la route, les régions de montagne excentriques et déjà défavorisées sur le plan économique. Et puis, récemment, la presse a fait état d'une ferme prise de position adressée au Conseil fédéral par le Conseil d'Etat valaisan qui demande la poursuite immédiate des travaux du tunnel de sondage du Rawyl sur la foi d'expertises et d'avis techniques mettant sérieusement en doute les péremptoires conclusions du rapport Lombardi.

On peut donc prétendre, sans se tromper, qu'à l'opposition au Rawyl de quelques communes du Simmental, répond l'unanimité des milieux valaisans concernés qui demandent la réalisation d'une artère routière indispensable à l'économie du Vieux Pays. Il est dès lors regrettable que les considérations de la récente revue du Heimatschutz à propos de l'ouvrage du Rawyl ne procèdent que de l'examen sommaire des critiques du Simmental ou des considérations générales de la Conception globale du tourisme, sans donner aucun crédit aux aspirations légitimes fondées et justifiées de vastes milieux valaisans pour qui l'amélioration des précaires voies routières de communication vers le nord constitue un postulat essentiel au développement économique d'un canton où il reste encore beaucoup à faire.

Pierre de Chastonay, Sierre

Au prochain numéro:

Groupements de citoyens

Délai rédactionnel ler novembre